ALSEVE

AIDES FINANCIERES

"NUMÉRIQUE & FORMATION"

Numérique

Quelles sont les aides financières pour la numérisation de votre entreprise dans votre région ?

Les aides mises en place par chaque région et certaines autres collectivités territoriales pour aider les TPE et PME à financer leur numérisation sont à retrouver à partir de la page 4 sous un format QR CODE.

Formation

Ils existent plusieurs OPCO en fonction de votre situation pouvant prendre en charge partiellement ou totalement une formation.

Qu'elle soit réalisée en présentiel ou distanciel.

Selon votre situation :

- EMPLOYEUR

L'organisme VIVEA : Prise en charge à hauteur de 22€ l'heure.

Conditions d'éligibilité :

- Cotiser à la MSA & être à jour des contributions

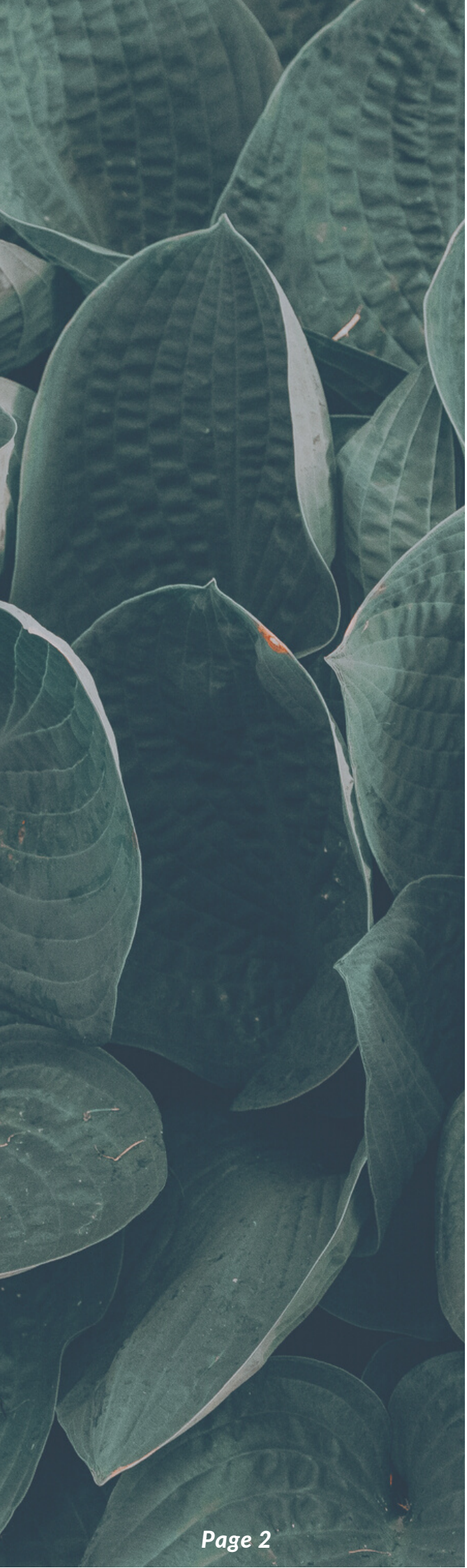

- Participer à une formation groupée ou personnalisée en nos locaux ou en distanciel.
- La demande d'inscription doit être établie 2 mois avant le début de formation

ALSEVE se charge d'effectuer les demandes de prise en charge auprès de cet organisme.

• SALARIES

L'organisme OCAPIAT :
https://www.ocapiat.fr/

En règle générale : - de 11 salariés (prise en charge de 45% en fonction du coût de la formation et du salaire du salarié) / + de 11 salariés (la prise en charge sera de 45% ou plus, il y aura automatiquement un rendez-vous avec un conseiller).

Conditions d'éligibilité :

- Adhésion à l'offre volontaire « Boost Compétences » (entreprises de moins de 50 salariés uniquement)

- > Coûts éligibles :
  -Coûts pédagogiques
  -Coûts pédagogiques divers (conception de support de formation liée à la formation interne)
  -Salaire (dans la limite du SMIC horaire brut chargé fixé à 12 €/h)
  -Frais annexes

- > Financement
  45% des coûts éligibles du projet dans le cadre du soutien à l'investissement compétences.
  La demande de prise en charge doit être établie 2 mois avant le début de formation

Il appartient à vous de faire les démarches, la société ALSEVE vous fournit uniquement les documents demandés (convention, programme, feuille de présence...)

L'organisme CONSTRUCTYS :
https://www.constructys.fr/

Prise en charge possible de 40 à 100%.

Conditions d'éligibilité :

- Disposer d'une seconde activité dans le BTP / négoce.
- Cotiser auprès de Constructys

Il appartient à vous de faire les démarches, la société ALSEVE vous fournit uniquement les documents demandés (convention, programme, feuille de présence...)

- Demandeur d'emploi -->

En création/reprise d'entreprise

L'organisme Pôle Emploi :
Prise en charge possible en fonction de votre situation.

Conditions d'éligibilité :

- Etre inscrit en tant que demandeur d'emploi
- En création ou reprise d'activité

ALSEVE se charge d'effectuer les demandes de prise en charge auprès de KAIROS, mais il faut dans un premier temps que le projet soit crée en amont avec Pôle emploi et que vous disposiez des identifiants nécessaires à la création de votre dossier.

Ils existent bien d'autres organismes.. ceux cités ci-dessus sont ceux majoritairement utilisés par nos clients.

IMPORTANT

Nos formations ne sont pas éligibles via le CPF (hormis KAIROS via Pôle emploi)

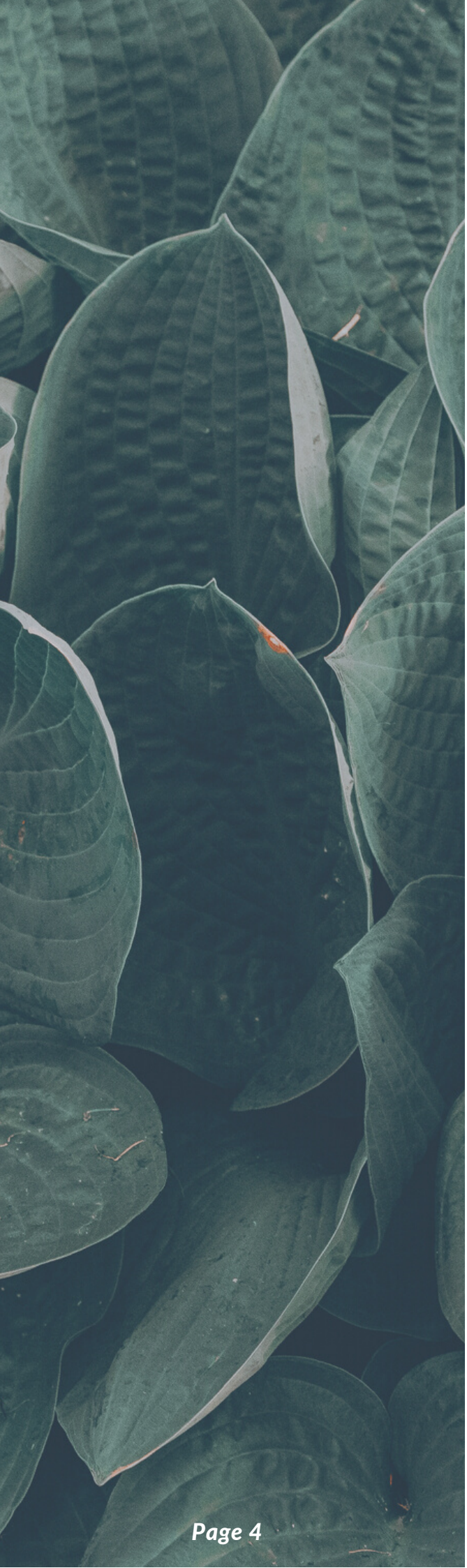

AIDES PAR REGION - transition vers le numérique

Pour lire un QR code, vous n'avez qu'à ouvrir l'application appareil photo. Puis, placez l'objectif à environ 10cm du QR code que vous voulez scanner. À ce moment, une fenêtre avec un lien internet doit s'ouvrir automatiquement dans votre smartphone ou tablette.

- Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Région Bourgogne-Franche-Comté

- Région Bretagne

- Région Centre-Val de Loire

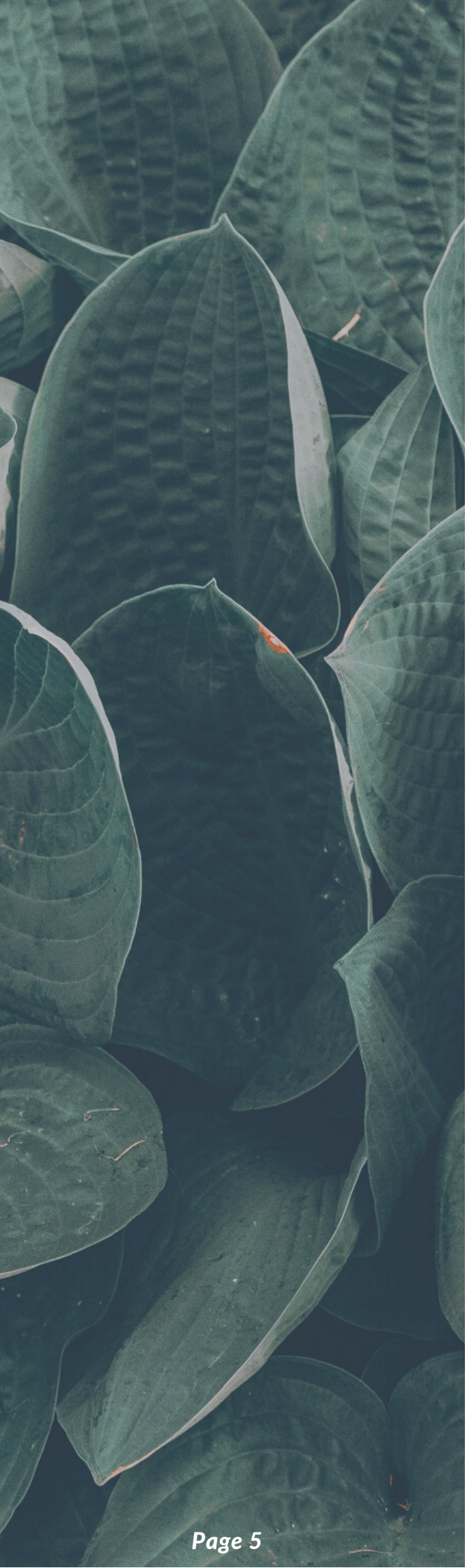

- Collectivité de Corse
- Région Grand Est
- Région Guadeloupe
- Région Guyane
- Région Hauts-de-France

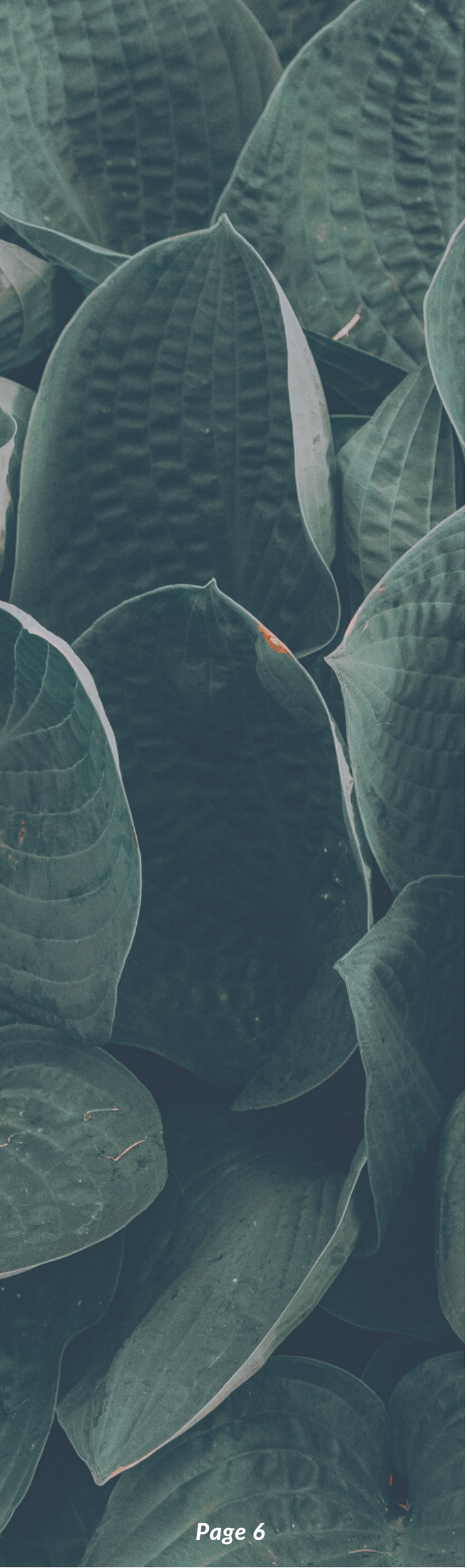

- Région Île-de-France

- Collectivité Territoriale de Martinique

- Région Mayotte

- Région Normandie

- Région Nouvelle-Aquitaine

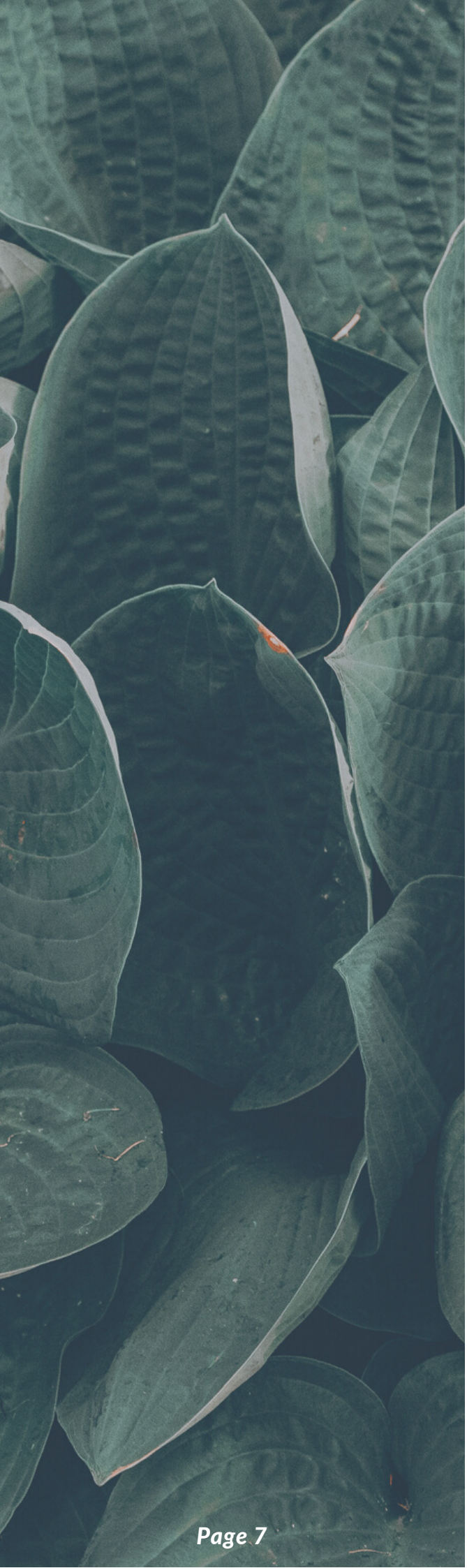

- Collectivité de Nouvelle-Calédonie

- Région Occitanie

- Région Pays de la Loire

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Région Réunion

Téléphone portable : 06 28 [illegible] 67 08
Téléphone fixe : 05 [illegible] 17 09
Adresse : 6 [illegible] Bordeaux
E-mail : [illegible]
Site Web : www.superlitt.fr

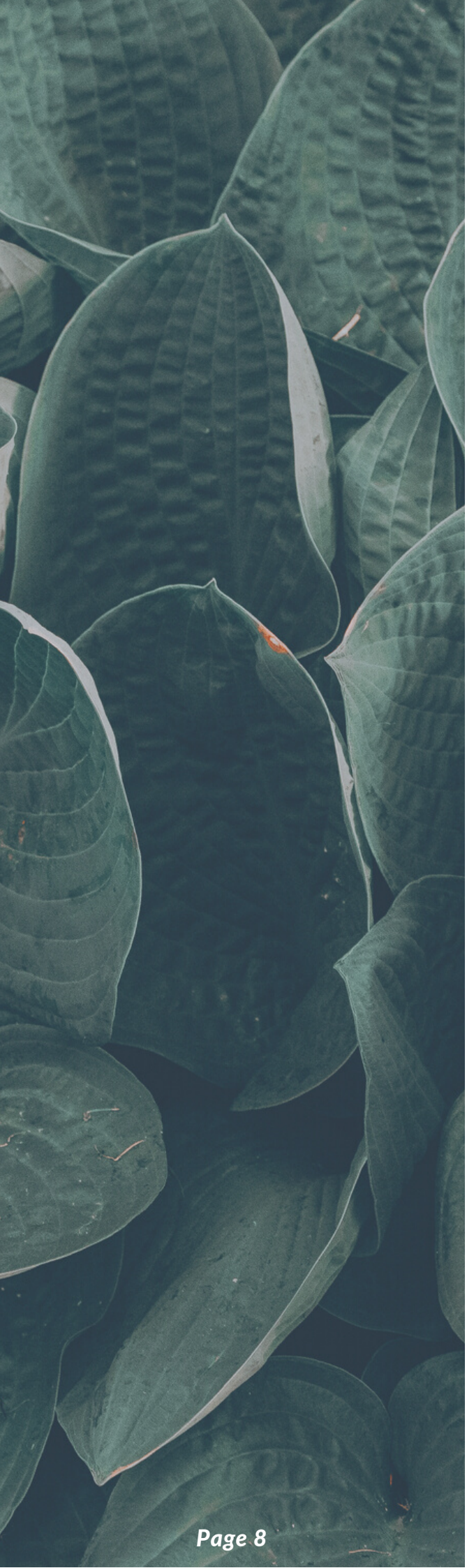

Vous avez des questions sur les modalités de prise en charge ?

ou

Vous avez besoin de documents spécifiques à une éventuelle prise en charge (délivrance d'une convention, programme de formation...) ?

Veuillez contacter le service administratif

Mélanie TEIXEIRA DE SOUSA
melanie.teixeira@alseve.fr
02 28 01 03 90

ALSEVE
Organisme de formation certifié QUALIOPI